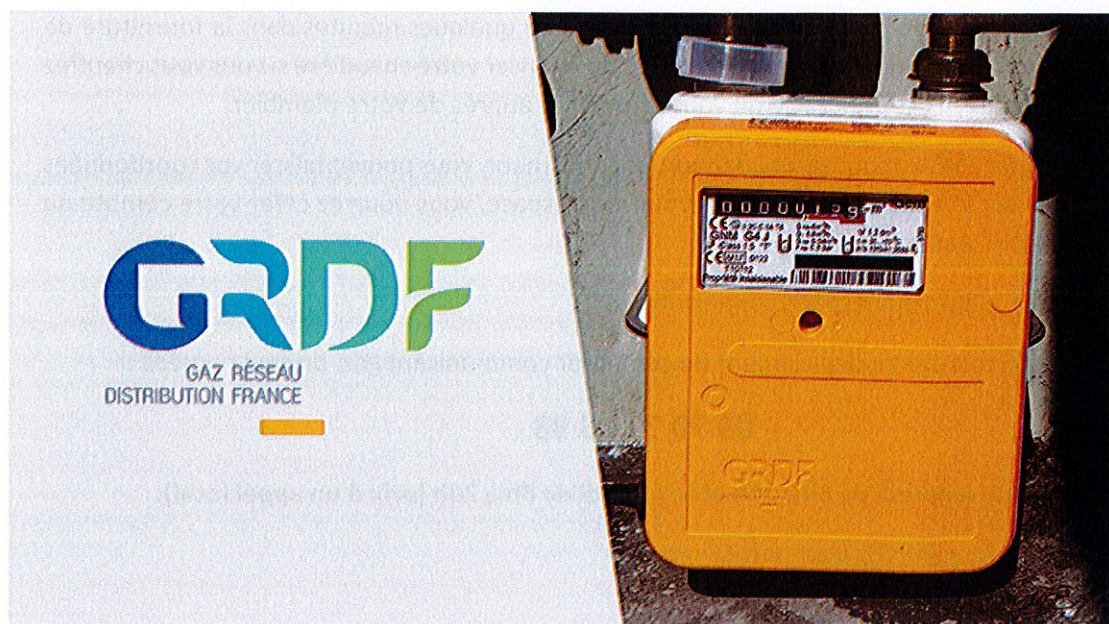


A partir d'avril 2021, GRDF va déployer sur notre commune le nouveau compteur communicant Gazpar auprès des foyers raccordés au réseau de distribution de gaz naturel.



Ce boîtier orange mesure la consommation de gaz, **quel que soit le fournisseur d'énergie**, et transmet les données quotidiennement à distance.

Ce dispositif fonctionne comme les compteurs du syndicat d'eau. Les relevés sont envoyés deux fois par jour par un signal radio de courte durée à une antenne située sur la commune.

POURQUOI CHANGER LES COMPTEURS ?

1 – Pour la sécurité.

Les informations communiquées par le compteur permettront à GRDF de mieux gérer la pression dans les réseaux de distribution. En plus du gaz naturel, les producteurs de biogaz injectent le gaz produit par méthanisation directement dans le réseau. Pour éviter une trop faible ou trop forte pression, GRDF adapte le volume de gaz naturel mis en distribution.

2 – Pour une meilleure gestion de l'énergie.

Avec ce dispositif, chacun peut accéder à ses données de consommation de façon quotidienne et bénéficier d'outils simples permettant d'optimiser sa consommation via un espace personnalisé et sécurisé sur le site www.grdf.fr. Les données mensuelles seront quant à elles directement transmises aux fournisseurs d'énergie.

En cas de changement d'opérateur ou de titulaire du compteur (déménagement), il sera facile de connaître la consommation réelle le jour du changement. Cela limitera les erreurs de facturation.

Les compteurs sont installés gratuitement (11 millions de clients devraient être équipés d'ici 2022).

Le compteur ne modifie ni le contrat client, ni le prix de la fourniture de gaz naturel. Il n'y a aucun lien entre ce compteur et la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz.

Les abonnés au gaz seront prévenus par courrier indiquant le nom de l'entreprise de pose et les modalités pratiques.

Si votre compteur est accessible depuis l'extérieur, vous n'aurez pas besoin d'être là lors du remplacement de votre compteur.

Attention, le changement du compteur implique un arrêt de quelques minutes dans la fourniture de gaz. Il sera nécessaire de réamorcer l'arrivée de gaz et de relancer votre chaudière si vous vous chauffez au gaz. En cas de doute, il est préférable de vous renseigner auprès de votre plombier.

Pour être informé par SMS ou courriel des dates vous concernant, vous pouvez laisser vos coordonnées dans votre espace sur le site gdf.fr. En cliquant sur mon espace, vous pourrez créer votre compte ou vous reconnecter par la suite :

<https://monespace.grdf.fr/monespace/connexion>

Pour toute question relative au déploiement du compteur communicant gaz, un seul numéro :

09 70 73 65 98

du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

Plus d'infos sur : www.grdf.fr/contact-particuliers